

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

Information relative à l'entrée en vigueur du protocole additionnel à l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Roumanie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque

Le protocole additionnel à l'accord européen avec la Roumanie, pour tenir compte de l'adhésion à l'Union européenne des dix nouveaux États membres, que le Conseil et la Commission ont décidé de conclure le 25 avril 2005 ⁽¹⁾, entre en vigueur le 1^{er} août 2005, les notifications relatives à l'accomplissement des procédures prévues à l'article 10 dudit protocole ayant été complétées à la date du 14 juillet 2005.

⁽¹⁾ JO L 155 du 17.6.2005, p. 26.